

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2023-01-12

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par l'association « Chants du monde en Haute-Provence » groupe BOULEGADIS représenté par Agnès CRISTOFORO le samedi 18 mars 2023

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de madame Agnès CRISTOFORO, représentant l'association « **Chants du monde en Haute- Provence** » domiciliée à 04000 Digne les bains, organisatrice du concert et membre du groupe BOULEGADIS cité en objet.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation d'un concert le samedi 18 mars 2023 à 18 heures.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Damedes Pommiers pour le concert organisé par madame Agnès CRISTOFORO, cité ci-dessus devant avoir lieu le samedi 18 mars 2023 à 18 heures.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite le samedi 18 mars 2023 de 16 heures 15 à 23 heures.

ARTICLE 3: Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Agnès CRISTOFORO, citée ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 31 janvier 2023

Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU